

S O M M A I R E

Le mot du maire	1	Subventions année 2005	10
Le centenaire de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat	2-3	Les manifestations à venir	11
Paul-Emile Victor - Max Arbez	4-5	La bibliothèque	12
Le restaurant scolaire municipal	5-	Etat civil - Le chèque "Terre de jeux"	13
La Mainmorte	6-7	Le recensement à 16 ans	14
La garderie périscolaire	7	La Marine Nationale	15
Un système plus écologique de collecte des déchets	8-9	Opération brioches 2005	16
		Opération Vidange Propre	16
		Effectifs scolaires	16

1905-2005 : le centenaire de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat

L'inventaire

Au moment de quitter la responsabilité de la paroisse, le 3 juillet dernier, l'abbé Jacques Bongain a exprimé sa vive reconnaissance à la suite de la rénovation de la voûte, des portes ainsi que de l'amélioration de l'éclairage de l'église des Rousses.

Cette restauration ainsi menée à bien au cours des dernières semaines confère à ce bâtiment -une des pièces maîtresses du patrimoine communal- un rajeunissement des plus agréables.

Il s'est également fait une joie de remercier les municipalités, actuelle et précédentes, et les divers services communaux, du soin apporté et de la générosité de la commune en faveur de l'église, dans une atmosphère d'entente cordiale qui a présidé à nos relations depuis quinze ans.

L'esprit de la loi de 1905, dont nous célébrons le centenaire, a été parfaitement respecté de part et d'autre, dans une situation de séparation des responsabilités civiles et spirituelles et un climat d'étroite collaboration.

Le climat de 2005, plutôt serein, contraste avec celui de 1905, plutôt tendu. En effet, la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905, a prévu qu'un inventaire des biens religieux, aurait lieu, dès sa promulgation, par les agents des domaines. Les premiers commencèrent vers le 18 janvier 1906. Si, au début, tout se passa calmement, après quelques jours, des résis-

tances entraînant des violences, apparurent dans différentes églises, en particulier à Paris.

L'inventaire de l'église des Rousses eut lieu le 16 février 1906. Un témoin en a fait le récit quelques jours après l'évènement :

"Enfin le grand jour arriva. Quelques instants



avant l'heure fixée (9 heures et demie), le receveur des domaines de Morez, accompagné du maire des Rousses (Félix Pécelet) arrivent à la porte de l'église, qui est fermée à clef, mais elle est dans la serrure. Monsieur le Curé (Pernot), accompagné des fabriciens, reçoit ces Messieurs et lit une vigoureuse protestation contre l'acte qui va s'accomplir. "Peut-on entrer?" demande le

receveur. "Vous savez ce qui vous reste à faire" répond M. le curé. Le receveur donne un tour de clef et entre, suivi d'une vingtaine de personnes qui avaient assisté à la protestation des fabriciens. Aussitôt, les hommes et jeunes gens, déjà entrés dans l'église, commencent à



chanter le cantique "Nous voulons Dieu", auquel répond tout le monde. L'inventaire commence. Des jeunes gens montent au clocher et sonnent à toute volée. La foule augmente dans l'église ; tout le monde chante, on entend les chants depuis le bas du village. Quand arrive l'inventaire du maître-autel, on entonne le "Parce domine" puis le "Miserere", suivi du chapelet, récité de grand coeur par tout le monde, hommes et femmes. Au bout d'une demi-heure, l'inventaire (oh ! bien superficiel) est terminé à l'église. L'agent sort suivi du maire. La foule sort et se groupe sur le cimetière, près de la petite porte. Tout à coup l'agent, qui était entré à la cure pour continuer sa besogne, s'aperçoit qu'il a oublié une feuille de papier à la sacristie. Il sort pour la récupérer, le maire le suit. La foule est exaspérée, la moindre maladresse peut provoquer des incidents graves. Le receveur rentre à la cure ; le maire reste sur la place et nargue les personnes qui s'y trouvent. Aussitôt, de tous côtés, partent des cris contre lui. Furieux, il empoigne un jeune homme, Léon Lacroix de la Bourbe, par son habit et lui dit "Viens l'enlever !". Il n'attendit pas longtemps, une gifle magistrale lui répondit à l'instant. La moindre prudence aurait dû inciter M. Pécllet à suivre le receveur qui l'en avait invité instamment. Mais il aima mieux continuer à provoquer les personnes présentes. Alors on le conspu de plus belle. Les jeunes filles le couvrent de neige. Il devient évident qu'on va lui faire un mauvais parti. M. Le curé, averti de ce qui se passe, arrive. Aussitôt le calme se rétablit. Entre-temps, le maire a envoyé chercher les gendarmes. Ceux-ci, commandés par un lieutenant en tournée d'inspection, ne trouvant plus rien à faire, dressent un procès-verbal au gifleur. Le maire se décide à suivre le receveur au presbytère. Tout le monde se groupe devant la porte (côté nord) gardée par les gendarmes et l'on chante la "Catholique", la "Marseillaise" pour faire passer le temps. Enfin, à

onze heures moins le quart, l'inventaire est terminé. Le receveur et le maire défilent, encadrés de gendarmes et d'une bande de "voyous", qui avaient assisté à toute la scène sans même oser défendre ou acclamer le maire.

Le lendemain, le "Réveil" publie un article absolument faux de l'évènement. Il raconte que 300 ou 400 personnes avaient insulté maire et receveur, avant leur entrée dans l'église, que M. le curé n'avait pas daigné porté aide au maire quand celui-ci était roué de coups, etc ... puis il menaçait les Rousselands de représailles à la façon de Saint Claude où les socialistes avaient pillé et souillé la cathédrale.

Pendant la journée, on apprit qu'une contre-manifestation s'organisait pour le dimanche à onze heures ; puis M. le curé reçut une lettre menaçante ? Nous fûmes bien inquiets un moment, car les esprits étaient très montés et sûrement à la première provocation, il y aurait eu des blessés graves. L'office fut abrégé, on supprima les vêpres puis tout le monde sortit et l'on ferma les portes. Mais tout se passa tranquillement.

A onze heures, la manifestation tant redoutée fut des plus banales : un défilé devant la maison du maire, composée de la municipalité, de l'"Echo du Risoux", de quelques amis et c'est tout. Mais le temps resta à l'orage toute la journée.

Léon Lacroix a comparu en correctionnelle à Saint-Claude et a été condamné à deux mois de prison sans sursis. Ayant fait appel, il fut condamné définitivement, à quarante jours de prison, sans sursis, qu'il accomplit complètement."